Office fédéral des routes OFROU

Recherche en matière de routes

Cahier des charges pour les membres du groupe de travail

Octobre 2019

Tâches et obligations des membres du groupe de travail

- Participer aux séances du groupe de travail
- Étudier les documents distribués
- Apporter de manière ciblée son expertise et répondre aux besoins de la matière concernée
- Réfléchir activement en collaboration avec les autres membres du groupe de travail à des idées de recherche adéquates, aussi efficaces que possible et novatrices permettant de mettre en œuvre les axes de recherche fixés
- Contribuer au développement d'idées de recherche réalisables (formulaire 1)
- Participer à l'évaluation collective et à l'amélioration des idées de recherche soumises
- Collaborer à la préparation et à l'organisation d'appels d'offres
- Évaluer des projets de recherche (formulaire 2)
- Apporter des idées de recherche pour la recherche ascendante

Remarques concernant le dépôt de projets de recherche par des membres du groupe de travail ou la participation de ces derniers à des appels d'offres :

Un membre du groupe de travail ne peut déposer des projets de recherche ou participer à des appels d'offres que s'il se récuse lors de l'évaluation des projets reçus.